



Voiture après refus de succession

Par **roxane02_old**, le **23/11/2007** à **11:09**

Bonjour,
Ma mère est décédée en décembre 2005, elle était propriétaire d'une voiture qui n'est plus en état de rouler. Cette voiture est située sur une propriété privée.
Or, j'ai refusé la succession de ma mère, que dois-je faire de la voiture? Qui en devient le propriétaire et qui dois-je contacter pour m'en débarrasser?
Je vous remercie de votre réponse.
Roxane02

Par **ly31**, le **23/11/2007** à **12:00**

Bonjour,
Vous avez refusé la succession concernant votre maman.
Etes-vous le seul héritier?
Si oui, ce véhicule doit être enlevé par une société agréée, chargée d'enlever les véhicules en état d'épave, prenez soin de rayer la carte grise, cette société devra vous fournir un certificat de destruction.
Je vous souhaite bon courage.
ly31

Par **ly31**, le **23/11/2007** à **12:07**

Re Bonjour,
Avez-vous encore votre papa?
Sinon, personne ne devient propriétaire de cette voiture, puisque celle-ci n'est pas rentrée dans la succession, et qui plus est, vous n'avez pas le droit d'en tirer profit.
Bonne fin de journée.
ly31

Par **roxane02_old**, le **26/11/2007** à **13:24**

Je vous remercie de vos réponses.
Oui je suis enfant unique et mes parents étaient divorcés.
Merci encore
Roxane02